**Instrument européen de voisinage**

**Résumé du programme indicatif pluriannuel 2018-2020 pour la région méridionale**

**1. Objectifs stratégiques des relations entre l’UE et la région**

Le renforcement de la résilience de l’État et de la société constitue, avec leur stabilisation, l’objectif stratégique général des relations entre l’UE et la région, tel qu’il a été défini lors du réexamen de la politique européenne de voisinage (PEV) de 2015 et dans la stratégie globale de l’Union de 2016. Autant le volet «sécurité» s'attachera à aider les pays partenaires à mieux résister aux menaces qu’ils affrontent actuellement, autant il sera complété par une attention particulière pour l'amélioration du respect de l’état de droit, des droits de l’homme et de la bonne gouvernance. La démarche de l’UE visera également à atteindre une croissance inclusive et durable et à créer des emplois en vue de parvenir à la stabilité. Elle mettra aussi l’accent sur les mesures à prendre pour faire face aux risques de conflit violent et aux autres pressions et facteurs structurels tels que la migration, le changement climatique et la dégradation de l’environnement.

**2. Choix des secteurs d’intervention**

Les quatre secteurs prioritaires ci-après ont fait l’objet d'un processus de consultation avec les délégations de l’UE, les États membres (par l’intermédiaire de leur représentation permanente auprès de l’UE), les pays partenaires (par l’intermédiaire de leur ambassade à Bruxelles) et la société civile tant du nord que du sud.

**Secteur nº 1: renforcement de la résilience et promotion de la stabilité (part indicative de 20 % du budget total)**

Le renforcement de la résilience exige des institutions en lesquelles les citoyens peuvent avoir confiance et est donc intrinsèquement lié à la démocratie, à l’obligation de rendre des comptes et à l’état de droit, ainsi que, plus largement, à la consolidation de sociétés ouvertes et pluralistes. La réponse aux problèmes de sécurité associera, d’une part, le renforcement de la capacité institutionnelle et, d'autre part, une politique forte d’ouverture à la société civile et une attention prioritaire pour l’interdépendance entre développement et sécurité. Un accent renouvelé sera mis sur la prévention, qu’il s'agisse de prévenir l’extrémisme violent ou les catastrophes d'origine naturelle ou humaine.

**Secteur nº 2: promotion d’un développement inclusif et durable**

Le dynamisme du secteur privé et la création d’emplois sont des conditions essentielles pour créer des sociétés stables et résilientes dans le voisinage méridional. Il existe une complémentarité réciproque avec les programmes purement nationaux dans la mesure où la coopération régionale offre une valeur ajoutée en pilotant, au niveau de la région, de nouvelles approches stratégiques fondées sur les bonnes pratiques de l’UE, en développant les connexions et les réseaux régionaux, en favorisant l’intégration économique entre les pays, et en établissant, in fine, une zone de libre-échange dans la région méditerranéenne, contribuant ainsi aux dialogues sectoriels concernés de l’UpM.

**Secteur nº 3: promotion de la connectivité et de l’utilisation durable des ressources naturelles**

L’environnement, l’action pour le climat, l’énergie durable et les transports sont des dimensions interconnectées du développement durable. Ils forment le noyau des programmes communs en cours d’élaboration dans le cadre de l’Union pour la Méditerranée.

**Secteur nº 4: soutien au développement des capacités/renforcement institutionnel des organismes régionaux**

Le voisinage méridional est, à de nombreux égards, la région la moins intégrée du monde.

**3. Soutien de l’UE par secteur**

**Programmes régionaux**: la coopération de l’UE sera mise en œuvre dans le cadre de programmes régionaux selon l'approche consistant à financer des programmes **moins nombreux mais de plus grande taille**, notamment au moyen des nouvelles initiatives concernant la **marque «UE»**, conformément aux priorités visées aux sections 3.1 et 3.4.

**Questions transversales**: en plus d’être le bénéficiaire de programmes spécifiques, la **société civile** sera un partenaire à part entière dans tous les secteurs; elle est reconnue comme un acteur important pour le développement et la gouvernance. L’**égalité entre les femmes et les hommes** sera prise en compte dans tous les secteurs, l’accent étant mis, en particulier, sur l'accès et l'autonomisation des femmes et des filles. Une approche fondée sur les droits sera adoptée pour toutes les interventions.